

RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES AUTRES PLANCHES - Détail 2 - Carnoux PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 2
approuvée le 30/06/2022



Complément de légende

- Faïlle toute hauteur, largeur de 5m minimum, tracé de principe
- Liaison fonctionnelle entre deux entités bâties
- Liaison piétonne et circulation douce à créer ou à maintenir, tracé de principe
- Implantation du R4C et du sous-bassement à l'alignement obligatoire
- Limite de l'emprise des étages
- Limite de l'emprise des sous-sols

